

---

L'an deux mille vingt-six, le conseil de communauté, légalement convoqué le 10 avril 2026 par le Président en place, Simon LECLERC, s'est réuni le samedi 18 avril 2026 à 8 heures 30 à la salle des fêtes de LIFFOL-LE-GRAND.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 02 mars 2026
1. INSTALLATION DES DELEGUES
  2. ELECTION DU PRESIDENT
  3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES
  4. ELECTION DES VICE-PRESIDENT-E-S
  5. COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES AU BUREAU ET ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU
  6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL
  7. DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU PRESIDENT
  8. DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU BUREAU
  9. INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENT-E-S
  10. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
  11. COMPOSITION DE LA COMMISSION MAPA
  12. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST DES VOSGES
  13. DIVERS
    - BROCHURE D'INFORMATION ET VISITES DE TERRAIN

---

**Présents :** M Gilles CHOIGNOT – M Patrick CUNIN – M Frédéric POIRETTE - Mme Dominique HUMBERT - M Alain FOURNIER - M Joël FRANÇAIS - M Pierre PASSETEMPS – Mme Iris JONVAL - M Bruno ORY – M Mickaël RICHALET - M Benjamin PAGNON - M Guy SAUVAGE - Mme Hélène COLIN – M Samuel CHOINET – Mme Corinne THIEBAUT – M Amandio DA COSTA - M Francis BAUNIN - M Jean-Paul SIMONET – Mme Chantal GODARD – M Loïc CHAMPAGNE - M Christophe COIFFIER - Mme Lydie JODAR – Mme Florence ROBERT - Mme Elisabeth CHANE – Mme Francine AUBRY-BEGIN – M Vincent CLAUDOT – M Yvon HUMBLOT – M Stéphane LEBLANC – Mme Isabelle FLORENTIN – Mme Aude AUBRIET – M Didier POILPRE – M Christophe BERTIN - M Thierry CALIN – M Stéphane PHILIPPE - M Damien LARGES – M Daniel MUSQUAR (*suppléant de Mme Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN*) – Mme Lys TULPIN – Mme Nadine HENRY - M Christian ALBERTI - M Laurent GALAND - M Cyril VIDOT - Mme Isabelle CARRET-GILLET – M Valentin FIORINI - Mme Dominique PERINEL-ROUSSEL - M Gérald AUZEINE - Mme Anne-Laure GERARD – Mme Marie-Christine SILVESTRE – M Murielle DORÉ – M Jean-Noël LAPREVOTTE - Mme Jenny WILLEMIN - M Thierry THOUVENIN – M Didier DRUAUX – M Bruno DAMERVAL - M Francis MOUTAUX (*suppléant de M Frédéric TISSIER et arrivé après l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2026*) – M Eddie TOUSSAINT - M Dominique MORLOT – M Simon LECLERC – Mme Charline GILLET – M Christophe LAURENT - Mme Muriel ROL – M Jean-José DA CUNHA – Mme Sandrine FARNOCCHIA – M Allan MARQUES – Mme Claudine DAMIANI - M Jean-Marie ROCHE – Mme Séverine DEMASSEY-FREBY – M Dominique SEGURA – Mme Evelyne REZNY M Emile EL HOMSY – M Arnaud ALBRECHT – M Jean SIMONIN – Mme Estelle CREPET – Mme Pauline MIRE – M Hervé BIDAL – M Gilbert DUBOIS (*suppléant de M Denis ROLIN*) - M Stéphane FOUNCHOT - Mme Agathe TISSERON - M Patrice NOVIANT – M Michel LALLEMAND - Mme Jacqueline VIGNOLA - M Jean-Claude MARMEUSE – M Jacques BRELLE - M Jean-Yves VAGNIER - Mme Sandra SOMMIER – M Hervé BARDINI - M Nicolas MILLOT – M Quentin LABET - M Franck DUVAL – M Romain PERSONENI - M François FAUCHART – M Didier MAGINEL – M Gilles AUBRY – M Patrick CHILLON – M Bertrand HUMBLOT - M Mickaël JOUX.

**Absents excusés :** Mme Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN représentée par son suppléant M Daniel MUSQUAR - M Frédéric TISSIER représenté par son suppléant M Francis MOUTAUX - M Denis ROLIN représenté par son suppléant M Gilbert DUBOIS.

**Absents :** /

**Pouvoirs :**

Mme Fabienne CABRET donne pouvoir à M Jean-Marie ROCHE

M Mathieu FURGAUT donne pouvoir à Mme Muriel ROL

Mme Alice CERDAN-UHLENBUSCH donne pouvoir à M Allan MARQUES

M Jean-François MERLIN donne pouvoir à M Jean SIMONIN

M Vincent KINZELIN donne pouvoir à M Romain PERSONENI

Nombre de conseillers en exercice : 100

Présents : 95

Votants : 100

---

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, M Jean SIMONIN, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 02 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents (M Francis MOUTAUX est arrivé après ce point).

M Jean SIMONIN a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 95 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Est nommé secrétaire de séance : M Samuel CHOINET

Sont désignés assesseurs : Mme Elisabeth CHANE et M Yvon HUMBLLOT

---

**1. INSTALLATION DES DELEGUES**

<b>Communes</b>	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
AOUZE	Gilles CHOIGNOT	Jean-Roger LARRIERE
AROFFE	Patrick CUNIN	Pascal FORAY
ATTIGNEVILLE	Frédéric POIRETTE	Rachel MAUGUE
AUTIGNY LA TOUR	Dominique HUMBERT	Jean-Claude DURAND
AUTREVILLE	Alain FOURNIER	Joël HENRY
AVRANVILLE	Joël FRANÇAIS	Sophie FIEGEL
BALLEVILLE	Pierre PASSETEMPS	Joël TONDON
BARVILLE	Iris JONVAL	Emilie DEMANGEON
BAZOILLES SUR MEUSE	Bruno ORY	Annick ETIENNE
BRECHAINVILLE	Mickaël RICHALET	Frédéric MONGIN
CERTILLEUX	Benjamin PAGNON	Daniel BOUTET
CHATENOIS	Guy SAUVAGE	
	Hélène COLIN	
	Samuel CHOINET	
	Corinne THIEBAUT	
	Amandio DA COSTA	
CHERMISEY	Francis BAUNIN	Kévin ANDRIEUX
CIRCOURT SUR MOUZON	Jean-Paul SIMONET	Valérie MALIVERNEY
CLEREY LA COTE	Chantal GODARD	Laurena BONNET
COURCELLES SOUS CHATENOIS	Loïc CHAMPAGNE	Carole MARTIN
COUSSEY	Christophe COIFFIER	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN  
 PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 18 AVRIL 2026

	Lydie JODAR	
DARNEY AUX CHENES	Florence ROBERT	David BERGERET
DOLAINCOURT	Elisabeth CHANE	Antoine DE OLIVEIRA
DOMMARTIN SUR VRAINE	Francine AUBRY-BEGIN	Frédéric FRANCOIS
DOMREMY LA PUCELLE	Vincent CLAUDOT	Benjamin COCARD
FREBECOURT	Yvon HUMBLLOT	Olivier LEGRAND
FREVILLE	Stéphane LEBLANC	Emmanuel LABE
GIRONCOURT SUR VRAINE	Isabelle FLORENTIN	
	Aude AUBRIET	
GRAND	Didier POILPRE	Estelle JACQUEMIN
GREUX	Christophe BERTIN	Jean-Christophe BAILLY
HARCHECHAMP	Thierry CALIN	Laurence JONVAL
HARMONVILLE	Stéphane PHILIPPE	Delphine LOUVIOT
HOUEVILLE	Damien LARGES	David MALICK
JAINVILLOTTE	Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN	Daniel MUSQUAR
JUBAINVILLE	Lys TULPIN	Francis OUDIN
LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS	Nadine HENRY	Didier MEDERLE
LANDAVILLE	Christian ALBERTI	Valérie FIOT
LEMECOURT	Laurent GALAND	Gérard THIEBAUT
LIFFOL LE GRAND	Cyril VIDOT	
	Isabelle CARRET-GILLET	
	Valentin FIORINI	
	Dominique PERINEL-ROUSSEL	
	Gérald AUZEINE	
	Anne-Laure GERARD	
LIFFOL LE PETIT	Marie-Christine SILVESTRE	Sonia MANGIN-MARCHAL
LONGCHAMP SOUS CHATENOIS	Murielle DORE	Jean-Charles CLEMENT
MACONCOURT	Jean-Noël LAPREVOTTE	Philippe CHOIGNOT
MARTIGNY LES GERBONVAUX	Jenny WILLEMEN	Patrick TANNEUR
MAXEY SUR MEUSE	Thierry THOUVENIN	Lionnel PREAU
MENIL EN XAINTOIS	Didier DRUAUX	Pascal MATHIS
MIDREVAUX	Bruno DAMERVAL	Sylvie LE GUYADER
MONCEL SUR VAIR	Frédéric TISSIER	Francis MOUTAUX
MONT LES NEUFCHATEAU	Eddie TOUSSAINT	Patricia GEOFFROY
MORELMAISON	Dominique MORLOT	Gilles MATHIS
NEUFCHATEAU	Simon LECLERC	
	Charline GILLET	
	Christophe LAURENT	
	Muriel ROL	
	Jean-José DA CUNHA	
	Sandrine FARNOCCHIA	
	Allan MARQUES	
	Claudine DAMIANI	
	Jean-Marie ROCHE	
	Séverine DEMASSEY-FREBY	
	Mathieu FURGAUT	

	Fabienne CABRET	
	Dominique SEGURA	
	Evelyne REZNY	
	Emile EL HOMSY	
	Alice CERDAN-UHLENBUSCH	
	Arnauld ALBRECHT	
	Jean SIMONIN	
	Estelle CREPET	
	Jean-François MERLIN	
OLLAINVILLE	Pauline MIRE	Philippe GRANDEMANGE
PARGNY SOUS MUREAU	Hervé BIDAL	Patrick MASSAUX
PLEUVEZAIN	Denis ROLIN	Gilbert DUBOIS
POMPIERRE	Stéphane FOUNCHOT	Jean-Charles CORNU
PUNEROT	Agathe TISSERON	Cédric HILAIRE
RAINVILLE	Patrice NOVIANT	David MARINNE
REBEUVILLE	Michel LALLEMAND	Patrick BOLLEA
REMOVILLE	Jacqueline VIGNOLA	Jacques DUMONT
ROUVRES LA CHETIVE	Jean-Claude MARMEUSE	Martine LARCHE
RUPPES	Jacques BRELLE	Sandra DAL ZUFFO
SAINT MENGE	Jean-Yves VAGNIER	
SAINT PAUL	Sandra SOMMIER	Lyonel VIRIOT
SARTES	Hervé BARDINI	Richard HILAIRE
SERAUMONT	Nicolas MILLOT	Raphaël TISSERAND
SIONNE	Quentin LABET	Anne-Christine SCAPIN
SONCOURT	Franck DUVAL	David GODARD
SOULOSSE SOUS ST ELOPHE	Vincent KINZELIN	
	Romain PERSONENI	
TILLEUX	François FAUCHART	Jordan RONDSTALDER
TRAMPOT	Didier MAGINEL	Roger SCHOINDRE
TRANQUEVILLE GRAUX	Gilles AUBRY	Raphaël DILLET
VILLOUXEL	Patrick CHILLON	Cédric RAMUS
VIOCOURT	Bertrand HUMBLLOT	Benoit RIPART
VOUXEY	Mickaël JOUX	Alain BONNEVILLE

Les délégués titulaires sont installés.

---

## 2. **ELECTION DU PRESIDENT**

CANDIDATS :

- M Simon LECLERC
- Mme Jenny WILLEMIN

M Simon LECLERC est élu avec 55 voix.

SE REFERER AU PROCES-VERBAL D'ELECTIONS

---

### **3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES**

Il convient de déterminer le nombre de vice-présidences.

Article L 5211-10 du C.G.C.T, le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 15 vice-présidents.

Le Président propose de fixer à 9 le nombre de vice-présidences,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide par 100 voix pour,

- **DE FIXER** à 9 le nombre de vice-présidences.
- 

### **4. ELECTION DES VICE-PRESIDENT-E-S**

Il convient de procéder à l'élection des vice-Président-e-s.

Les conditions de l'élection sont identiques à celles prévues pour l'élection du Président.

Ont été élus :

1 <sup>er</sup> vice-présidence	M Christian ALBERTI	80 voix	Finances/Mutualisation
2 <sup>ème</sup> vice-présidence	M Cyril VIDOT	68 voix	Déchets ménagers et assimilés
3 <sup>ème</sup> vice-présidence	Mme Jacqueline VIGNOLA	51 voix	Urbanisme/Aménagement du territoire
4 <sup>ème</sup> vice-présidence	M Michel LALLEMAND	60 voix	GEMAPI et biodiversités
5 <sup>ème</sup> vice-présidence	Mme Dominique HUMBERT	53 voix	Politique culturelle
6 <sup>ème</sup> vice-présidence	M Christophe COIFFIER	76 voix	Développement économique
7 <sup>ème</sup> vice-présidence	Mme Isabelle FLORENTIN	80 voix	Services à la population
8 <sup>ème</sup> vice-présidence	M François FAUCHART	49 voix	Equipements sportifs et vie associative
9 <sup>ème</sup> vice-présidence	Mme Agathe TISSERON	79 voix	Tourisme et patrimoine

SE REFERER AU PROCES-VERBAL D'ELECTIONS

A partir de la 6<sup>ème</sup> vice-présidence,

M Didier POILPRE donne pouvoir à M Didier MAGINEL

A partir de la 8<sup>ème</sup> vice-présidence,

M Emile EL HOMSY donne pouvoir à M Christophe LAURENT

A partir de la 8<sup>ème</sup> vice-présidence, 2<sup>nd</sup> tour,

M Hervé BARDINI donne pouvoir à M Laurent GALAND

A partir de la 9<sup>ème</sup> vice-présidence,

Mme Nadine HENRY donne pouvoir à Mme Hélène COLIN

M Christophe BERTIN donne pouvoir à M Christophe COIFFIER

---

A compter du 5<sup>ème</sup> point (Bureau)

Mme Pauline MIRE donne pouvoir à M Jean-Claude MARMEUSE

M Dominique MORLOT donne pouvoir à Mme Isabelle FLORENTIN

Ont quitté la séance :

M Jean SIMONIN (avec pouvoir de M Jean-François MERLIN) – Mme Estelle CREPET – Mme Chantal GODARD – M Bruno DAMERVAL – M Romain PERSONENI (avec pouvoir de M Vincent KINZELIN) – M Jean-Yves VAGNIER – M Didier DRUAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 100  
Présents : 81  
Votants : 91

Après une interruption de séance d'une quinzaine de minutes, le Président propose de reporter deux points de l'ordre du jour, à savoir : le point 10. Composition de la commission d'appel d'offres et le point 11. Composition de la commission MAPA.

---

2026-031

## **5. COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES AU BUREAU ET ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES**

Le CGCT prévoit que le bureau est composé obligatoirement du Président, des Vice-président-e-s et peut comporter d'autres membres.

Il convient de décider de la composition du bureau et – si besoin est – de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des membres supplémentaires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Décide par 91 voix pour :

- **DE DESIGNER** 22 membres supplémentaires.

Les délégués suivants sont élus :

M Alain FOURNIER – M Bruno ORY – Mme Hélène COLIN – Mme Nadine HENRY – M Samuel CHOINET – M Francis BAUNIN – M Damien LARGES - M Stéphane PHILIPPE – M Thierry CALIN - Mme Aude AUBRIET – Mme Francine AUBRY-BEGIN – Mme Elisabeth CHANE – Mme Isabelle CARRET-GILLET – Monsieur Frédéric TISSIER – M Eddie TOUSSAINT – Mme Muriel ROL – M Stéphane FOUNCHOT – M Hervé BIDAL – M Jean-Claude MARMEUSE – M Didier MAGINEL – M Mickaël JOUX – M Stéphane LEBLANC.

---

## **6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Le Président fait lecture de la charte de l'élu local.

---

2026-032

## **7. DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU PRESIDENT**

L'article 5211-10 du C.G.C.T permet à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents ou au Bureau sauf celles expressément visées par ce texte.

Il est proposé de déléguer au président les attributions suivantes :

- Créer les régies comptables
- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts
- Ester en justice
- Accepter les dons et legs
- Accepter les indemnités de sinistre de quelque nature que ce soit
- Procéder à la vente de biens appartenant à la collectivité jusqu'à 2 000€
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalables tels que définis aux articles L 2122-1 et R2122-1 à R2122-11 du code de la Commande Publique, ainsi que toutes décisions concernant les avenants et d'éventuelles modifications en cours de d'exécution.

- Prendre toutes décisions concernant la modification des contrats en cours d'exécution et avenants n'entraînant pas d'incidence financière, quelle que soit la catégorie de marchés et d'accords-cadres concernés (travaux, fournitures ou services) et quelle que soit la procédure mise en place (marchés à procédure adaptée, procédures formalisées) ;
- Prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) tels que définis aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, quelle que soit la catégorie de marchés et d'accords-cadres concernés (travaux, fournitures ou services) dès lors que cette modification n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés publics et accords-cadres de fourniture d'énergie (Gaz, électricité etc...) quel que soit le montant du marché, ainsi que toutes décisions concernant les avenants et d'éventuelles modifications en cours de d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Exercer, au nom de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme, dans les périmètres instaurés dans les documents d'urbanismes dans la limite du seuil de 70 000 €, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions fixées par le conseil de communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Décide par 91 voix pour :

- **DE DELEGUER** au Président les attributions telles que proposées.

---

2026-033

## 8. DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU BUREAU

L'article 5211-10 du C.G.C.T permet à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions au bureau.

Il est proposé de déléguer au bureau les attributions suivantes :

- Fixer des tarifs, droits et redevances des services de la communauté
- Conclure des contrats de location et conventions de mise à disposition des locaux
- Procéder à la vente de biens appartenant à la collectivité compris entre 2 001€ et 20 000€
- Gérer le personnel :
  - Créations, transformations et suppressions de poste
  - Transactions
  - Avancements et promotions
  - Fixation du régime indemnitaire
  - Conventions de mutualisation
- Procéder à la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie jusqu'à 1 000 000€ destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés à procédures adaptées tels que définis aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- Prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) entraînant une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure formalisée n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,  
Décide par 91 voix pour :

- **DE DELEGUER** au Bureau les attributions telles que proposées.
- 

2026-034

## **9. INDEMNITES DE FONCTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est située dans la tranche suivante de population : 20 000 à 49 999,

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au traitement brut terminal de la fonction publique est pour cette tranche de population de 67.5% pour le Président (soit 2 774,60€ brut mensuel) et de 24.73% pour les vice-présidents (soit 1 016,53€ brut mensuel),

Il est proposé au conseil de retenir les taux maximaux prévus par les textes,  
Il est précisé que les indemnités de fonction seront payées mensuellement,  
Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au BP 2026.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 91 voix POUR

- **DE RETENIR** les taux maximaux prévus par les textes.
- 

## **10. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - AJOURNE**

L'article L. 1411-5 du CGCT prévoit que dans les EPCI, la CAO est composée :

- du Président, Président de la Commission
- de 5 membres titulaires et 5 suppléants

L'élection doit se faire au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste.

---

## **11. COMMISSION « MAPA » (marché à procédure adaptée) - AJOURNE**

Il est proposé d'instaurer une commission chargée d'analyser les marchés à procédure adaptée définis par les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, ainsi que les marchés définis dont la valeur estimée est comprise entre 40 000€ HT et seuils des procédures formalisées.

Cette commission peut être composée librement.

---

2026-035

## **12. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST DES VOSGES**

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges (Etablissement Public Industriel et Commercial), le Conseil de Communauté doit désigner les 11 membres du comité de direction, dont :

- 7 membres composant le collège des élus désignés parmi les conseillers communautaires. Sont candidats :
  - Nadine HENRY
  - Agathe TISSERON
  - Jean-Marie ROCHE
  - Muriel ROL
  - Bruno ORY
  - Benjamin PAGNON
  - Vincent CLAUDOT

- 4 membres composant le collège des socioprofessionnels et associations. Sont candidats :
  - o Le président ou la présidente de l'Association des amis du Prieuré de Châtenois
  - o Le président ou la présidente des Amis du Pays de Châtenois
  - o Le ou la gérante du Restaurant LA MARMITE à Greux
  - o Le ou la gérante du Château de BOURLEMONT à Frebécourt

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 91 voix POUR,

- **DE DESIGNER** les 11 membres susnommés au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges.

---

### **13. DIVERS : BROCHURE D'INFORMATION ET VISITES DE TERRAIN**

À la suite de l'installation des élus communautaires, une brochure d'information sur la CCOV a été envoyée par mail à chaque mairie et à chaque délégué, le Président recommande de transmettre ce document à l'ensemble des conseillers municipaux.

Toujours dans l'objectif de mieux connaître les équipements et services communautaires de la CCOV, il sera organisé dès le mois de mai des visites de terrains des différents équipements avant les réunions des différentes commissions.

Une consultation sera très prochainement envoyée à chacun afin de s'inscrire dans les commissions thématiques proposées, ouvertes à tous les conseillers communautaires et aux suppléants (voire un autre conseiller municipal si intérêt particulier).

---

Séance levée à 14h20

Le Président,  
Simon LECLERC

Le secrétaire de séance,  
Samuel CHOINET